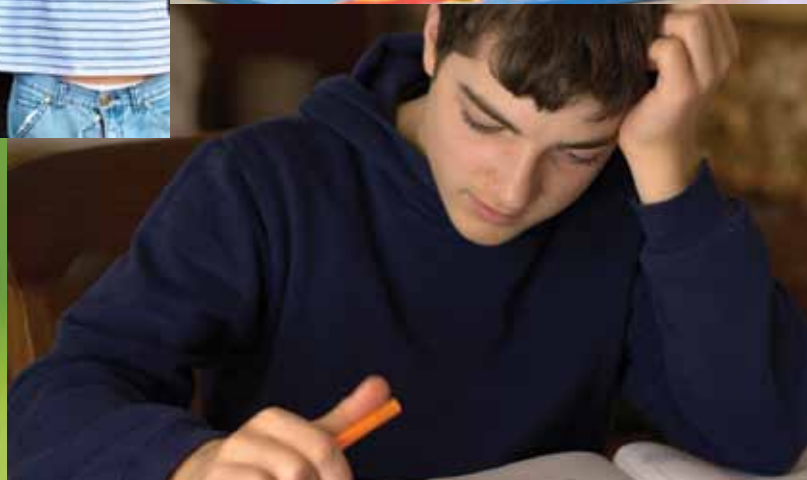


# Au cœur des enjeux : nos jeunes



Les recommandations  
de l'AEFO pour les élections  
provinciales

2011



Association  
des enseignantes  
et des enseignants  
franco-ontariens



---

Ce document est disponible en ligne  
au [www.aefo.on.ca](http://www.aefo.on.ca)



Association des enseignantes et des  
enseignants franco-ontariens

681, chemin Belfast  
Ottawa (Ontario)  
K1G 0Z4

Tél. 613 244-2336, 1 800 267-4217  
Télééc. 613 563-7718, 1 888 609-7718

Courriel : [aefo@aefo.on.ca](mailto:aefo@aefo.on.ca)  
Site web : [www.aefo.on.ca](http://www.aefo.on.ca)

Septembre 2011



# Introduction

Chaque jour, les membres de l'AEFO travaillent auprès des enfants et des jeunes de l'Ontario. Toutes et tous se soucient du bien-être et de la réussite de cette nouvelle génération sur laquelle repose l'avenir de notre province.

C'est pourquoi les jeunes francophones sont au cœur des enjeux que l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO) souhaite mettre de l'avant dans le cadre des élections provinciales d'octobre 2011.

Ce document présente les recommandations de l'AEFO relativement à cinq enjeux qui nous paraissent prioritaires.

1. Assurer le meilleur départ possible à l'école avec le PAJE
2. Investir dans la santé mentale des enfants et des jeunes
3. Promouvoir l'égalité des chances
4. Repenser le régime des tests standardisés
5. Maintenir des listes électorales exactes

Au cœur  
des enjeux :  
nos jeunes





# Assurer le meilleur départ possible à l'école avec le PAJE

## Contexte

Les 12 conseils scolaires de langue française offrent, depuis plus de 10 ans, la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein dans l'ensemble de leurs écoles élémentaires. Même si ces programmes n'étaient pas financés par la province, ils avaient été jugés essentiels pour assurer aux jeunes enfants le meilleur départ possible à l'école de langue française.

Depuis septembre 2010, 46 écoles de langue française offrent des classes de maternelle et de jardins d'enfants à temps plein selon le modèle du nouveau *Programme d'apprentissage des jeunes enfants* (PAJE). Ce programme doit être étendu à l'ensemble des écoles de l'Ontario d'ici 2015.

L'AEFO voit d'un bon œil le financement, par le gouvernement, des programmes de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein. Toutefois, elle déplore que le PAJE ne tienne pas compte de certaines pratiques gagnantes développées au fil des ans par les écoles de langue française, ni de la réalité particulière de l'éducation de langue française en Ontario.

## Nos préoccupations

### La taille des classes

Le succès des programmes de maternelle/jardin d'enfants à temps plein, qui existent depuis plus de 10 ans dans les écoles de langue française, repose en bonne partie sur un nombre maximal de 20 élèves par classe. L'expérience acquise démontre que les petites classes favorisent plusieurs facettes de l'apprentissage des jeunes enfants et qu'elles sont particulièrement avantageuses pour faciliter l'acquisition de compétences langagières chez des enfants qui vivent dans un contexte minoritaire.

L'AEFO est d'avis que le ratio de 26 élèves par classe prévu par le PAJE porte atteinte aux pratiques pédagogiques réussies. Par ailleurs, les écoles qui sont trop petites pour atteindre le ratio de 26 élèves sont désavantagées sur le plan financier.

### La gestion des classes « PAJE »

Au sein du ministère de l'Éducation, la Division de l'éducation en langue française assure une continuité des services éducatifs en français en tenant compte des réalités particulières de la communauté franco-ontarienne et des exigences de la Politique d'aménagement linguistique.

Selon l'AEFO, la mise en œuvre actuelle du PAJE porte atteinte au continuum de services puisque les nouvelles classes PAJE ne sont pas gérées par la Division de l'éducation en langue française, mais par la Division de l'apprentissage des jeunes enfants.



### Temps de coordination pour l'équipe PAJE

Le modèle du PAJE exige une collaboration efficace et harmonieuse entre l'enseignante ou l'enseignant et l'éducatrice ou l'éducateur de la petite enfance qui sont chargés conjointement de la mise en œuvre du programme.

L'AEFO est d'avis que les membres de l'équipe doivent avoir l'occasion de se rencontrer à l'intérieur des heures normales de travail pour coordonner leur travail respectif. Or, le modèle actuel n'alloue pas de temps de coordination.

### Pénurie d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance

Les conseils scolaires de langue française ont beaucoup de mal à recruter du personnel qualifié pour les postes d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance créés par la mise en œuvre du PAJE. Plusieurs permissions intérimaires ont dû être accordées.



## Recommandations

1. **Maintenir à 20 le nombre maximal d'élèves par classe de maternelle et jardin d'enfants.**
2. **Confier la gestion des classes « PAJE » à la Division de l'éducation en langue française en lui allouant les ressources nécessaires, dans le but d'assurer un continuum de services en éducation de langue française pour les enfants de 4 à 17 ans, selon les principes de la *Politique d'aménagement linguistique*.**
3. **Accorder aux membres des équipes « PAJE » du temps conjoint de planification et de coordination tout au cours de l'année et en sus du temps de préparation prévu dans les conventions collectives du personnel enseignant.**
4. **Mettre en place un plan d'action pour remédier à la pénurie de personnel qualifié dans le domaine de l'éducation de la petite enfance.**

# Investir dans la santé mentale des enfants et des jeunes



## Contexte

On estime que de 15 % à 21 % des enfants et des jeunes sont atteints de troubles mentaux accompagnés de symptômes significatifs ou d'incapacités. En Ontario, cela représente entre 467 000 et 654 000 enfants et jeunes.

Seulement un de ces enfants et jeunes sur cinq reçoit des services et ces services ne sont pas nécessairement adéquats. La période d'attente moyenne pour tous les services de santé mentale pour enfants et jeunes est de 69 jours, variant de zéro jour à trois ans et 10 mois. Pour le tiers des enfants et des jeunes, l'attente est de plus d'un an. Il n'y a pas de cibles déterminées ni de suivi systématique des temps d'attente.

De tels chiffres indiquent qu'il y a pénurie de services à l'échelle de la province et beaucoup de variabilité quant à leur disponibilité. Or, il est essentiel d'apporter rapidement une aide aux enfants et aux jeunes qui sont aux prises avec des problèmes de santé mentale, car ces problèmes peuvent sérieusement affecter leur apprentissage, leur développement social et leur avenir tout entier.

## Nos préoccupations

Comme les jeunes passent plus de temps à l'école qu'ailleurs, les membres du personnel scolaire doivent souvent s'occuper de leur santé mentale. Cependant, ils sont mal outillés et n'ont pas le soutien nécessaire pour assumer cette responsabilité.

Même si les conseils scolaires emploient du personnel spécialisé (psychologues, travailleuses sociales et travailleurs sociaux, etc.), la dispersion de l'effectif sur un grand territoire rend souvent impossible une intervention rapide de ce personnel en cas de crise. De plus, vu leur charge de travail, les psychologues scolaires ne font généralement que l'évaluation des élèves, requise dans le cadre d'un *Plan d'enseignement individualisé* (PEI). De leur côté, les travailleuses sociales et les travailleurs sociaux rattachés aux conseils scolaires interviennent auprès des élèves, mais pas auprès de leur famille, ce qui ne permet pas de régler les cas plus complexes.

### *Insuffisance des services en français*

Les services de santé mentale offerts à l'école étant insuffisants et incomplets, il est important que les jeunes francophones et leurs familles puissent compter sur les centres de santé mentale de l'Ontario qui seuls peuvent traiter les problèmes plus lourds et intervenir auprès des familles.

Or, l'AEFO fait les constats suivants.

- Dans plusieurs régions de l'Ontario, les services en français de santé mentale pour enfants et jeunes sont insuffisants ou carrément inexistantes.
- Par défaut, les francophones s'adressent à des agences dites bilingues qui les desservent très souvent en anglais.
- Le Centre psychosocial d'Ottawa, seul centre de santé mentale de langue française de la province, n'a pas vu ses ressources financières augmenter depuis 2007, répond difficilement à la demande et a du mal à recruter et à retenir du personnel francophone qualifié.
- Quatre ministères différents financent les services psychosociaux et de santé mentale pour enfants et jeunes, selon le pourvoyeur de services : conseil scolaire, agence communautaire, Société de l'aide à l'enfance ou institution de santé. Résultat, il n'existe pas de véritable système pour enfants et jeunes. Il s'agit plutôt d'un ramassis de programmes et de services fonctionnant plus ou moins en vase clos.

L'AEFO se réjouit que, dans son budget de mars 2011, le gouvernement ait accordé des ressources additionnelles aux services de santé mentale pour enfants et jeunes. Toutefois, elle craint que ces sommes ne soient insuffisantes pour répondre aux besoins. Elle estime aussi qu'il faut développer une stratégie particulière pour desservir, dans leur langue, les enfants et les jeunes francophones aux prises avec des problèmes de santé mentale.

## Recommandations

- 1. Accorder les ressources financières nécessaires pour répondre aux besoins des enfants, des jeunes et de leur famille en matière de services de santé mentale.**
- 2. Mettre en place un réseau provincial de services de santé mentale en français pour les enfants, les jeunes et leur famille, dans le but d'assurer la coordination et l'intégration des services en français existants et d'étendre les services en français dans les régions où ils sont inexistantes ou insuffisants.**
- 3. Travailler de près avec les milieux de l'éducation, des services de santé et des services sociaux et communautaires pour développer des solutions à la pénurie de personnel francophone qualifié dans le domaine des services de santé mentale pour les enfants, les jeunes et leur famille.**



# 3

## Promouvoir l'égalité des chances

### Contexte

Nos écoles ont pour mission d'assurer la réussite de tous les élèves. Or, les chances de réussite ne sont pas égales pour les élèves qui sont atteints d'un handicap, qui ont des difficultés d'apprentissage, qui souffrent de troubles de comportement, qui proviennent de milieux socioéconomiques défavorisés ou dont la famille ne peut les appuyer. Répondre aux besoins divers de ces élèves constitue un défi de taille, tant pour les gouvernements que pour le personnel scolaire.

En dépit des nombreuses mesures mises en place au fil des ans, force est de constater que ces élèves ne reçoivent pas tout le soutien nécessaire pour assurer leur réussite à l'école.



### Nos préoccupations

Les subventions de base du ministère de l'Éducation pour l'enfance en difficulté sont établies en fonction de l'ensemble des inscriptions et non pas du nombre réel d'enfants ayant des besoins spéciaux.

Le nombre d'élèves identifiés par l'entremise des comités d'identification, de placement et de révision est à la hausse. De plus les listes d'attente pour le processus d'identification sont longues et, dans bien des cas, ne représentent qu'une partie des cas potentiels.

Les ressources financières allouées dans le cadre des divers programmes pour l'enfance en difficulté ne reflètent pas les coûts réels des services requis par les élèves. Résultat, plusieurs conseils scolaires dépensent plus dans ce domaine qu'ils ne reçoivent en subventions, ce qui les oblige à réduire les ressources d'autres programmes. Cela est particulièrement vrai dans les conseils scolaires dont les effectifs sont à la baisse.



Les enseignantes et les enseignants ont besoin de formation et d'appui pour intégrer avec succès les élèves ayant des besoins spéciaux dans les salles de classe régulières. Il faut leur offrir la formation et les outils nécessaires et augmenter le nombre d'aide-élèves, d'aide-enseignantes et d'aide-enseignants, et de travailleuses et travailleurs auprès des enfants et des jeunes dans les écoles.



## Recommandations

- 1. Établir le financement des programmes pour l'enfance en difficulté en se basant sur le nombre réel d'élèves ayant des besoins spéciaux.**
- 2. Augmenter les ressources financières pour l'embauche d'aide-élèves, d'aide-enseignantes et aide-enseignants, et de travailleuses et travailleurs auprès des enfants et des jeunes.**
- 3. Offrir au personnel enseignant la formation, les outils et l'appui nécessaires pour assurer l'intégration réussie des élèves ayant des besoins spéciaux dans les classes régulières.**

# 4

## Repenser le régime des tests standardisés



### Contexte

L'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) administre, depuis 1998, un régime de tests standardisés à grande échelle en littératie et en mathématiques. Les tests sont administrés à l'ensemble des élèves de 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année. Le coût annuel est estimé entre 50 et 60 millions de dollars. Pendant la campagne électorale de 2003, le premier ministre McGuinty avait fixé comme objectif que 75 % des élèves de 6<sup>e</sup> année atteignent la norme provinciale (niveau 3) avant 2008. Ce résultat a été atteint dans les écoles de langue française, mais pas dans les écoles de langue anglaise. Il faut toutefois noter que les tests administrés aux élèves francophones et aux élèves anglophones ne sont pas identiques, ce qui rend les comparaisons difficiles.

### Nos préoccupations

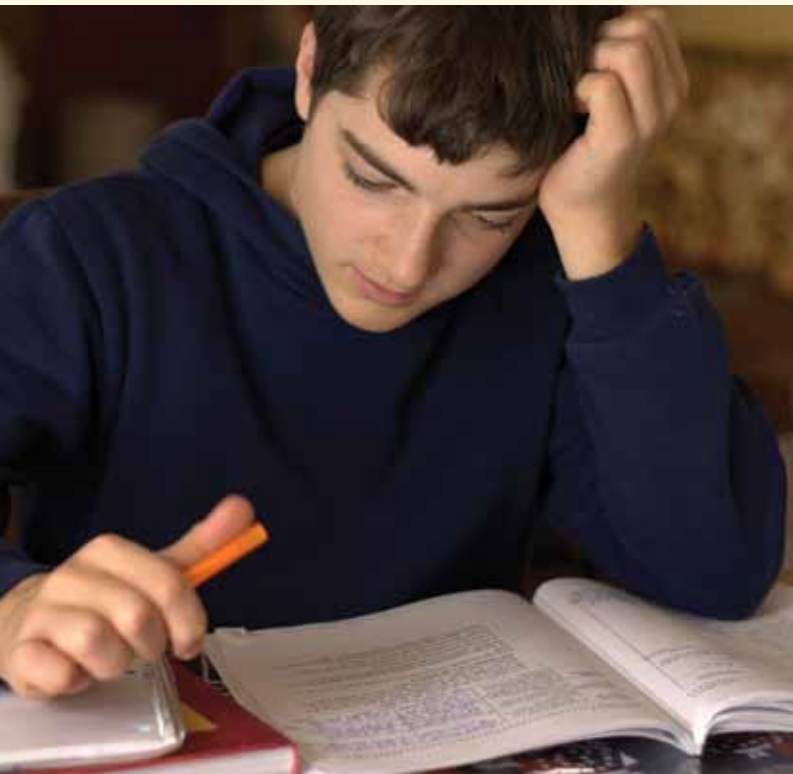
L'AEFO comprend que le gouvernement ait besoin de données pour rendre des comptes au public sur l'efficacité du système d'éducation financé par les fonds publics. Toutefois, nous croyons que des moyens autres que le modèle d'évaluation à grande échelle permettraient de réunir des données opportunes et valables sur l'apprentissage des élèves.

Le régime actuel de tests standardisés est démesurément coûteux et n'évalue qu'une partie très restreinte du rendement d'un élève. On ne tient pas compte des habiletés comme la pensée critique, la créativité ou la capacité d'innover qui sont essentielles à la réussite dans un monde en constante et rapide évolution.

Le régime actuel a aussi pour effet d'obliger les membres du personnel enseignant à faire un compromis pédagogique, et à consacrer une partie disproportionnée du temps d'enseignement à la préparation aux tests. En mettant autant d'emphasis sur la littératie et la numératie, on néglige d'autres domaines tout aussi importants, tels que les sciences, les études sociales, les arts, la technologie et l'éducation physique.

De plus, l'utilisation actuelle des résultats pour comparer et classer les élèves, les écoles et les conseils scolaires n'améliore ni l'apprentissage ni le rendement des élèves.

L'AEFO croit que l'évaluation formative faite par le personnel enseignant en salle de classe soutient le mieux l'apprentissage des élèves. Il faut donc laisser plus de place à l'autonomie professionnelle des enseignantes et des enseignants et les soutenir en investissant dans des activités de perfectionnement professionnel qui les aideraient à s'acquitter de leurs fonctions d'évaluation, notamment l'évaluation formative.



## Recommandations

- 1. Travailler en partenariat avec l'OQRE et les syndicats d'enseignement pour examiner des solutions de rechange aux politiques provinciales en matière d'évaluation.**
- 2. Envisager l'adoption d'un modèle d'évaluation basé sur un échantillonnage aléatoire pour mesurer la justesse du curriculum et l'efficacité des stratégies d'enseignement.**
- 3. Accorder davantage d'importance à l'évaluation faite par le personnel enseignant comme outil pour soutenir l'apprentissage des élèves.**

# Maintenir des listes électorales exactes



## Contexte

La Section 16 (4) du *Règlement sur l'évaluation foncière* et la Section 236 de la *Loi sur l'éducation de l'Ontario* établissent le mécanisme du « par défaut » qui exige que les contribuables ontariens de langue française accordent leur soutien scolaire au système des écoles catholiques de langue française ou au système des écoles publiques de langue française, sans quoi on accorde automatiquement leur soutien au système scolaire public de langue anglaise. En vertu du même mécanisme, un contribuable francophone qui a déjà accordé son soutien à un système de langue française est automatiquement réassigné au système public de langue anglaise après un déménagement.

De plus, la responsabilité d'identifier le soutien scolaire des contribuables qui habitent un immeuble à logements ou une résidence pour personnes âgées revient au propriétaire de l'immeuble. Cette procédure est inadéquate et fait en sorte que le soutien scolaire des locataires est souvent accordé par défaut au système scolaire public de langue anglaise. Aucune obligation d'identifier le soutien scolaire de leurs locataires n'est imposée aux propriétaires d'immeubles comptant moins de sept logis.

## Nos préoccupations

Les contribuables qui souhaitent accorder leur soutien à un système scolaire de langue française doivent le faire pour chacune de leurs propriétés et renouveler la démarche chaque fois qu'ils changent de résidence. De nombreux contribuables ne se conforment pas à ces exigences, notamment ceux qui ne connaissent pas bien le système scolaire ontarien ou qui n'ont pas d'enfants dans les écoles de langue française. Les listes de contribuables des systèmes scolaires de langue française ne reflètent donc pas le nombre réel de contribuables.

Une désignation incorrecte sur la liste électorale rend plus difficile l'exercice par les contribuables francophones de leur droit de vote lors des élections scolaires.

Mais il n'y a pas qu'aux élections que cette situation pose problème. Lors de rencontres pour la planification de projets de construction d'écoles, il arrive que des municipalités remettent en question la « vitalité » de la communauté francophone et le bien-fondé d'accorder un terrain pour la construction d'une école de langue française, en se basant sur des listes électorales inexactes.

De plus, puisque les listes électorales servent aussi à composer les jurys pour les procès en français, les inexactitudes réduisent le bassin de candidates et de candidats de langue française.



Notons enfin que, suite à la disparition du recensement long de Statistique Canada, les listes électorales risquent de servir davantage à la planification des services éducatifs et des services en français. Les listes électorales étant inexactes, cela pourrait avoir des conséquences désastreuses pour la francophonie.

La Société d'évaluation foncière des municipalités (SÉFM) s'est récemment engagée à régler une partie du problème en exigeant que les avocates et avocats qui traitent les transferts de propriétés soient tenus de poser la question au sujet du soutien à un système scolaire et de « faire suivre » la désignation d'un propriétaire lors d'un déménagement. Toutefois, il s'agit d'une mesure imparfaite puisqu'elle s'appliquerait seulement à un déménagement à l'intérieur du territoire du conseil scolaire désigné au départ.



## Recommandations

- 1. Adopter, dans les plus brefs délais, les changements législatifs nécessaires pour que, lors d'un transfert de propriété, le choix du soutien scolaire soit inscrit dans les documents qui sont versés dans le système d'enregistrement foncier et transmis à la Société d'évaluation foncière des municipalités.**
- 2. Permettre à chaque locataire de s'identifier comme contribuable du système scolaire de son choix.**
- 3. Permettre de maintenir le soutien scolaire déjà choisi par un contribuable lorsque celui-ci déménage d'une propriété à une autre, sauf s'il décide d'en faire autrement et jusqu'à ce qu'il le fasse.**
- 4. À plus long terme, développer les mécanismes nécessaires pour identifier correctement le choix de chaque contribuable en matière de soutien scolaire.**
- 5. Continuer d'assurer la répartition juste et équitable entre les quatre systèmes scolaires de tous les impôts récoltés en vertu de la clause par défaut.**

# Faits saillants

## L'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)

- Fondée en 1939, l'AEFO compte environ 10 000 membres répartis à travers la province.
- L'AEFO représente le personnel enseignant ainsi que quelques groupes de personnel professionnel et de soutien qui travaillent dans les écoles élémentaires et secondaires de langue française de l'Ontario, tant catholiques que publiques.
- L'AEFO représente aussi des travailleuses et travailleurs d'autres établissements francophones de l'Ontario.

## La communauté francophone

- La communauté francophone de l'Ontario compte 582 690 personnes, soit 4,8 % de la population totale de la province (selon le recensement de 2006 de *Statistique Canada*). Elle constitue la deuxième plus importante communauté francophone au Canada, après le Québec.
- La population francophone de l'Ontario est répartie comme suit : 41,5 % des francophones sont regroupés dans l'Est de la province, 34,6 % dans le Sud et 23,9 % dans le Nord.

## L'éducation de langue française

- Environ 95 000 élèves étudient dans les écoles élémentaires ou secondaires de langue française en Ontario. Ce nombre est à la hausse depuis quelques années.
- En 2010-2011, on dénombrait 334 écoles élémentaires et 96 écoles secondaires de langue française en Ontario.
- Les élèves qui fréquentent les écoles de langue française maîtrisent les deux langues officielles. De plus, le taux d'obtention du diplôme des élèves qui fréquentent une école de langue française est supérieur à la norme provinciale.
- Les programmes de maternelle et de jardins d'enfants à temps plein existaient depuis plus de dix ans dans les écoles de langue française au moment de la mise en œuvre du *Programme d'apprentissage des jeunes enfants* en septembre 2010.
- En 2009-2010, les 12 conseils scolaires de langue française ont collectivement consacré à leurs programmes pour l'enfance en difficulté 10 835 986 \$ de plus que les subventions allouées à cette fin par le gouvernement provincial.

## La santé mentale des enfants et des jeunes

- L'AEFO représente le personnel du Centre psychosocial d'Ottawa, seul centre de santé mentale de langue française pour enfants, jeunes et familles en Ontario.
- Dans plusieurs régions de l'Ontario, les services de santé mentale pour enfants et jeunes en français sont insuffisants ou carrément inexistantes.

Au cœur  
des enjeux :  
nos jeunes

